Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_17-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2021 F 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 5 juillet 2021 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 29 juin 2021 s'est réuni le lundi 5 juillet 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés CILLIERES Charles, CARDOIT Patrick, FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, TARASCON Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de CARDOIT Patrick à ROQUES Loréline, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, BOURBON Jean-Claude à MILHAC Michel, de TARASCON Anne-Laure à MARTIN Dominique, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de GUILBAUD Valérie à CARUHEL Maud, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie

F.17
Grille Tarifaire du Théâtre Comœdia (Saison 2021-2022)

Le Théâtre Comœdia propose une grille tarifaire à appliquer selon les spectacles programmés au Théâtre.

Considérant que le Théâtre Comœdia expérimente et module, depuis 4 saisons, les tarifs en place,

Considérant que certains tarifs demandent à être repensés pour une meilleure adaptation à la fréquentation du Théâtre par le public selon les spectacles, la grille tarifaire a été réajustée tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_17-DE

CATEGORIES	Objet du tarif	Plein ou Unique	Réduit	Duo	Trio & +	Groupe
Catégorie A	Tarifs pratiqués pour des têtes d'affiche de forte notoriété ou des spectacles aux coûts importants de mise en œuvre	30 €	25 €	29 €	28 €	27 €
		25 €	20 €	24 €	23 €	22 €
		20 €	15 €	19 €	18 €	17 €
Catégorie B	Tarifs médians de référence	16 €	8 €	15 €	14 €	13 €
		12 €	6 €	11 €	10 €	9 €
Catégorie C	Tarifs pratiqués pour des formes artistiques émergentes ou à faible coût de mise en œuvre	10 €	5 €	9 €	8 €	7 €
Catégorie D	Tarifs pratiqués pour une catégorie de publics (partenariat, co-organisateurs, cursus pédagogique) selon les différentes médiations, pour des séances scolaires et pour des formes artistiques légères ou jeunesse	5 €				
		3 €				
Catégorie E	**Non-définis** - Tarifs fixés par un opérateur extérieur prenant en charge la production du spectacle, ou selon des conditions financières fixées pour chaque représentation selon des conventions ou contrat de co-production					

Tarif réduit (sur présentation d'un justificatif) : moins de 25 ans, bénéficiaires des minima sociaux (RSA : Revenu de Solidarité Active, AAH : Allocation aux Adultes Handicapés, ASS : Allocation Spécifique de Solidarité, ASPA : Allocation Spécifique aux Personnes Âgées), demandeurs d'emploi, personnes non imposables, intermittents du spectacle.

Tarif proposé également aux catégories de publics (partenariat, co-organisateurs, cursus pédagogique) selon les différentes médiations développées avec les structures porteuses de projets.

Tarif Duo : par personne, pour l'achat de 2 places pour un même spectacle / paiement unique

Tarif Trio et + : par personne, pour l'achat de 3 places minimum pour un même spectacle / paiement unique

Tarif de groupe : par personne, pour l'achat de 10 places minimum par l'entremise d'une personne morale (CE, associations, ...) faisant l'objet d'une commande préalable à la représentation et facturation unique, sous réserve des places disponibles.

Envoyé en préfecture le 08/07/2021
Reçu en préfecture le 08/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_2021_F_17-DE

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

Décide de modifier les tarifs conformément au tableau ci-dessus,

Autorise M. le MAIRE à appliquer ces tarifs pour la saison 21-22 du Théâtre Comœdia.

Votants : 32 - *Abstention* : 00 - *Exprimés* : 32 - *Contre* : 00 - *Pour* : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 6 juillet 2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE (47 Lot-et-Garonne)

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 06.07.2021
et de sa transmission au contrôle de légalité le 08.07.2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE (47 Lot-et-Garonne)